ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 96153

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la décision du gouvernement britannique de ne pas renouveler le contrat du remorqueur de haute mer *Anglian monarch* à compter de septembre 2011, pour cause d'économies budgétaires. Alors même que la France et la Grande-Bretagne viennent d'annoncer une mutualisation historique de leurs moyens militaires, le gouvernement britannique annonce son désengagement du détroit du Pas-de-Calais. L'*Anglian monarch* assure depuis 2000 la sécurité dans un détroit particulièrement étroit, et parmi les plus fréquentés du monde, 600 navires par jour. Ce navire qui, lorsqu'il ne stationne pas directement dans le détroit, partage son temps entre le port de Boulogne-sur-Mer et le port de Douvres, assure un rôle de prévention essentiel et stratégique. En 2009, une cinquantaine de navires ont signalé une avarie au CROSS Gris-nez. Ce sont par ailleurs plus de 200 millions de tonnes de produits dangereux qui transitent chaque année par le détroit du Pas-de-Calais. Le détroit présente également la particularité de voir les flux entre la mer du Nord et la Manche, coupés à la perpendiculaire par un trafic transmanche très dense. Cette décision pourrait avoir de lourdes et catastrophiques conséquences en termes de sécurité maritime, de sécurité des biens et des personnes, aux abords et sur nos côtes. Il lui demande de se saisir sans attendre de cette difficulté afin d'engager des discussions avec le gouvernement britannique et de parvenir à une solution de maintien permanent d'un remorqueur de haute mer dans le détroit du Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Dans le cadre de son évaluation des dépenses publiques (Spending Review), le gouvernement britannique a décidé une économie de 80 Md euros sur trois ans. Cette mesure budgétaire s'est traduite par l'annonce de la fin de l'affrètement des 4 remorqueurs de haute mer, dont l'Anglian Monarch, cofinancé avec la France. Le gouvernement britannique a officiellement justifié sa décision par le fait que l'affrètement de ces remorqueurs par l'État n'est plus nécessaire, dès lors que l'initiative privée permet d'assurer ce service, en cas de besoin. Le Gouvernement français a fermement contesté cette analyse. Dès que le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a été informé de cette décision, des contacts ont été pris avec les services britanniques, ainsi qu'avec la Commission européenne et les États riverains de la mer du Nord. Un courrier a également été adressé à M. Philip Hammond, secrétaire d'État chargé des transports du gouvernement britannique, le 13 janvier 2011, pour lui faire part des inquiétudes de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministre chargé des transports. Dans sa réponse, le secrétaire d'État en charge des transports du gouvernement britannique met en avant l'impératif de la réduction des dépenses publiques, le caractère provisoire des mesures ayant conduit à l'affrètement des remorqueurs de haute mer et sa confiance dans la capacité du privé à faire face aux besoins. Selon lui, le risque de pollution marine consécutive à un échouement aurait considérablement diminué du fait de la disparition des pétroliers à simple coque, de l'amélioration de la formation des personnels à bord et de la surveillance de la navigation exercée par les États côtiers. Enfin, lors d'un entretien bilatéral à Londres avec Nathalie Kosciusko-Morizet en mars dernier, M. Hamond a confirmé que la décision du gouvernement britannique était irrévocable.

Dans ce contexte et conscient des enjeux en matière de sécurité maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, le gouvernement français a décidé de redéployer du golfe de Gascogne vers le Pas-de-Calais le remorqueur Abeille Languedoc, de même puissance que l'Anglian Monarch. Ce redéploiement devrait être effectif avant les tempêtes et dépressions de l'automne. Il permettra d'assurer un niveau de service équivalent à celui qui était rendu par l'Anglian Monarch. Le commissaire européen, M. Sim Kallas, a parallèlement été saisi du souhait de la France que la Commission participe au financement de la sécurité maritime dans ce détroit international. Un financement communautaire pourrait ainsi être envisagé sur la ligne Réseau trans-européen de transport, qui a par exemple servi au financement des navires brise-glace dans le passé. Enfin, des démarches avec les gouvernements allemands, belges et néerlandais ont été entreprises afin de recueillir leur avis sur une participation au maintien d'un dispositif d'assistance dans le Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Cuvillier
Circonscription : Pas-de-Calais (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96153
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13440
Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8595